

F.G.M.M.-C.F.D.T.

Prix : 3,25 F - N° 5 - MAI 1985



# LE DROIT D'EXPRESSION UNE BATAILLE A GAGNER

**EMBAUCHE DE 422 JEUNES  
CAPISTES MINEURS AUX HOUILLÈRES  
DU BASSIN DE LORRAINE**

## **LA C.F.D.T. AGIT ET S'ADRESSE AU PREMIER MINISTRE**

Monsieur le Premier Ministre,

Il n'est pas dans la pratique du Syndicat des Mineurs C.F.D.T. de Lorraine de s'adresser directement au Premier Ministre, ni d'un point de vue général de tout attendre de l'Etat ; cependant, le refus de la Direction des Houillères du Bassin de Lorraine d'embaucher les 422 jeunes CAPIstes mineurs et électromécaniciens formés dans les L.E.P.I.E. (Lycée d'Enseignement Professionnel des Industries Extractives) est inadmissible et injustifié pour plusieurs raisons.

Il faut noter, tout d'abord, que de tout temps, la formation de mineurs ou d'électromécaniciens issus de ces L.E.P.I.E. débouchait sur un embauchage aux Houillères du Bassin de Lorraine. Il ne pouvait à l'évidence pas en être autrement, puisque le nombre de jeunes orientés vers les L.E.P.I.E. correspondait très exactement à la demande de l'entreprise H.B.L.

Il est, par ailleurs, parfaitement compréhensible que la formation au C.A.P. de mineurs est tellement spécifique, qu'elle ne peut être valorisée, que dans une exploitation minière.

Un contrat moral, voir écrit de la part des Houillères du Bassin de Lorraine, existe en ce sens. Ne pas le respecter, aujourd'hui, correspond à un abus de confiance, pour ne pas dire plus, inadmissible et révoltant pour les jeunes concernés et pour l'ensemble de la profession minière du Bassin Houiller Lorrain.

Mais la duperie ne s'arrête pas là. En effet, l'Entreprise Houillères du Bassin de Lorraine a adressé aux jeunes en formation qui remplissent les conditions d'âge requises, une incitation écrite accompagnée d'un formulaire de devancement d'appel sous les drapeaux.

On peut s'interroger sur une telle démarche, qui transforme une entreprise minière en agent recruteur de l'armée. Plus grave, des jeunes ont signé cette demande de devancement d'appel avec la conviction, que leur embauche serait différée jusqu'au retour du service militaire. Il n'en est malheureusement rien, puisque cette manœuvre consistait simplement à se « débarrasser » de ces jeunes ; aucune embauche n'étant prévue au retour du service militaire obligatoire.

Une nouvelle fois des jeunes et leur famille ont été abusés. Au-delà du problème moral et de respect d'engagements pris par une grande Entreprise Nationale, qui méritent à eux seuls déjà, que l'embauche de tous ces jeunes s'effectue comme prévue ; la décision des Houillères du Bassin de Lorraine ne se justifie pas économiquement non plus.



Une entreprise minière, telle que les Houillères du Bassin de Lorraine, a besoin, et cela quelque soit le niveau de production retenu pour les dix prochaines années, de maintenir un certain volant d'embauches de jeunes, sous peine d'avoir, à très court terme, des résultats économiques désastreux et se condamner ainsi à n'avoir plus aucun avenir.

Le blocage actuel de la Direction des Houillères du Bassin de Lorraine et de Charbonnages de France est d'autant plus inadmissible, qu'il y a un manque d'effectif. Déjà en 1984, la Direction des Houillères du Bassin de Lorraine n'a pas réalisé la planification des effectifs, tel que l'avait prévu et décidé le Conseil d'Administration. Pour 1985, l'on prend avec tout ce que cela comporte de négatif, exactement la même orientation, à savoir : terminer l'année avec moins de personnel à l'effectif que le nombre arrêté par le conseil d'administration.

Il est à noter, que l'arrêté du 15 mars 1985 sur les retraites minières, qui permet aux personnels du jour d'avancer leur départ à la retraite par la validation, à raison d'un an pour quatre années de fond, conduira à des départs en retraite supplémentaires, qui n'étaient pas programmés.

Il faut rajouter pour être complet, que dans le même temps, où l'on refuse l'embauchage des jeunes qui, comme nous l'avons écrit, met en cause à terme l'ensemble de l'entreprise, la Direction refuse des départs en retraite anticipée, tel que le prévoit l'arrêté du 20 mars 1984.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de donner les instructions nécessaires pour que les mesures soient prises, afin de faire respecter les engagements pris et que la gestion de l'entreprise soit faite, pour lui assurer un avenir et non l'inverse.

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

# Les adhérents et les adhérentes C.F.D.T....

La loi sur l'expression directe et collective des travailleurs, votée le 4/8/1982, se met en place trop lentement. Quelquefois des sections syndicales C.F.D.T. des Mines et de la Métallurgie ne s'y intéressent pas beaucoup. Pourtant le droit d'expression des travailleurs est, en matière de droit d'ouvrier, l'un des acquis les plus importants de la gauche, qui a satisfait une des revendications prioritaires de la C.F.D.T.

L'expression directe et collective des travailleurs c'est dans le droit fil de l'objectif C.F.D.T., le SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE. Intéresser les travailleurs et les travailleuses à tout ce qui fait leur vie, y compris dans l'entreprise; leur permettre de s'exprimer sur toutes les questions qu'ils rencontrent au travail, leur donner la possibilité de débattre et de participer directement aux changements qu'ils revendent... C'EST LE DROIT D'EXPRESSION QU'IL FAUT GENERALISER ET FAIRE VIVRE DANS TOUTES LES ENTREPRISES DES MINES, DE LA METALLURGIE ET DU NUCLEAIRE OU LA C.F.D.T. EST IMPLANTÉE.

## Les bâtons dans les roues ne manquent pas !

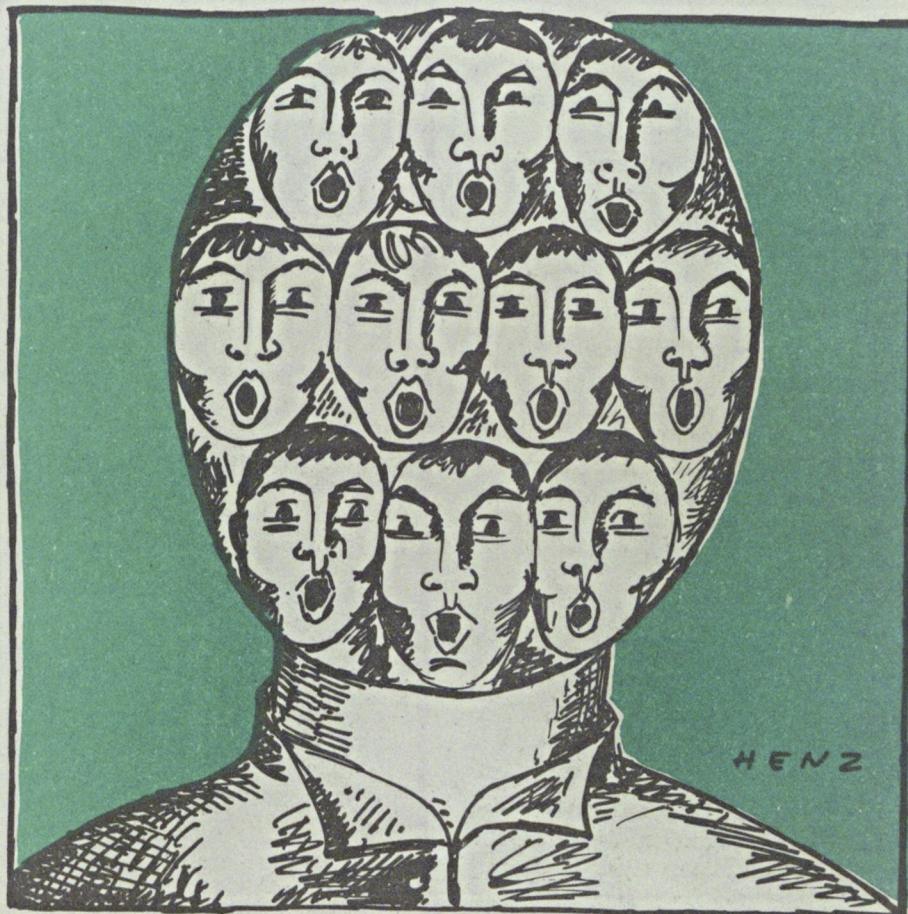
Les difficultés rencontrées, pour mettre en place et faire fonctionner les groupes d'expression ou les Conseils d'ateliers et de bureaux, sont nombreuses. Le droit d'expression bouscule tellement de choses, qu'il fallait s'attendre à le voir combattu par beaucoup et de diverses façons.

**Pour gagner la bataille du droit d'expression, faire intervenir tous les adhérents et toutes les adhérentes C.F.D.T.**

La bataille du vrai droit d'expression des travailleurs sera gagnée par toi, et tous ceux qui comme toi, sont adhérents de la C.F.D.T. dans les Mines, la Métallurgie et le Nucléaire.

Tu dois d'abord exiger d'entrer dans un groupe d'expression ou dans un conseil d'atelier ou de bureau si tu es dans une entreprise nationalisée. C'est un droit qui ne peut t'être refusé. Si tu rencontres des difficultés pour en bénéficier la section syndicale C.F.D.T. doit t'aider et obtenir que tu aies, avec tes camarades, la possibilité de vivre ce droit.

La F.G.M.M. attend de toi que tu t'engages à fond dans les groupes d'expression ou les conseils d'atelier pour y jouer un rôle important.



## ... en prise directe avec le droit d'expression

— Discuter dans ton groupe d'expression des questions intéressants les travailleurs :

- les conditions de travail,
- l'organisation du travail,
- l'égalité entre hommes et femmes,
- la formation professionnelle,

— les relations au travail... cette liste n'est pas limitative et les exemples qui commencent à être connus montrent que la liste des questions abordées et traitées est très ouverte.

Pour que les réunions soient positives, il est bon de les préparer entre travailleurs et travailleuses qui vont se réunir. Là encore les moyens utilisés sont nombreux et divers. Mais tu as, en tant qu'adhérent C.F.D.T., une responsabilité particulière à prendre pour assurer avec tes camarades la préparation des réunions.

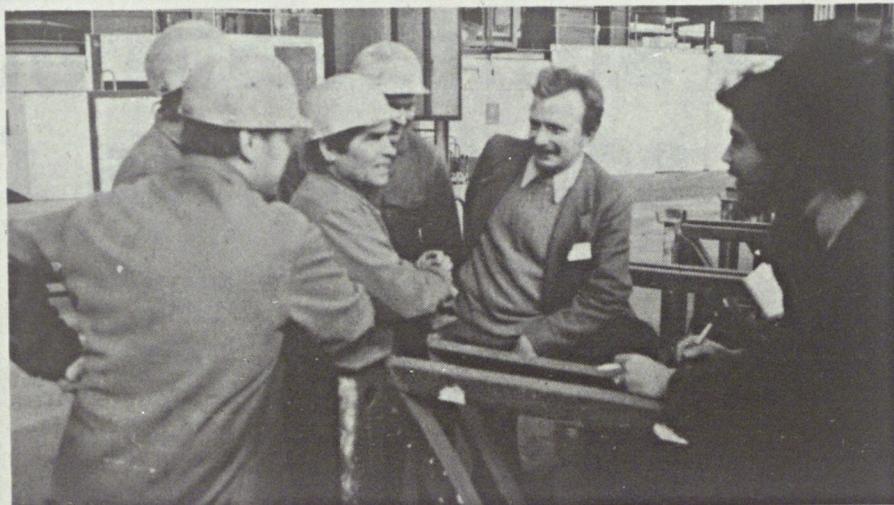
- choisir les questions que vous allez discuter,
- étudier des propositions de solutions,
- argumenter ces propositions,
- choisir qui va intervenir en premier,
- tenter de faire que tous les travailleurs et les travailleuses interviennent.

Pendant et après les réunions tu dois encore veiller à ce que le responsable du groupe apporte les réponses aux questions posées, soit en lui demandant de le faire, pendant la réunion si c'est de sa compétence, soit dès que possible si le responsable doit en référer à la hiérarchie.

Enfin, la C.F.D.T. compte sur toi pour que tu fasses savoir l'activité de ton groupe d'expression, tant ce qui est fait que ce qui reste en suspens ou ce qui est refusé. Ta section syndicale a besoin de cette information.

En retour tu dois exiger de la section syndicale d'être suivi régulièrement par elle. Il est indispensable qu'un responsable de la section, le plus souvent un délégué, te rencontre régulièrement pour faire le point avec toi et te permette ainsi de remplir la tâche importante que l'on vient d'expliquer.

## LA F.G.M.M. COMPTE SUR TOI.



### OUVRIR DES NÉGOCIATIONS SALARIALES DANS LES CHARBONNAGES DE FRANCE

Il faut constater que Charbonnages de France doit être une des rares entreprises françaises des secteurs public et nationalisé, où en 1985, n'ont pas encore eu lieu de négociations salariales. Aucun protocole n'a été proposé, ni discuté.

#### NÉGOCIER LES SALAIRES 1985

Pour la C.F.D.T., il est urgent que s'ouvrent, dans les meilleurs délais, des négociations salariales. Les négociations devront permettre de fixer les augmentations de salaire pour 1985 en fonction des évolutions des prix prévisibles, de définir une clause de sauvegarde permettant le maintien du pouvoir d'achat s'il y a dérapage de l'inflation et de fixer une nouvelle étape de la revalorisation des bas salaires.

#### LA PRIME DE PROGRÈS

En ce qui concerne la prime de progrès, comme son nom l'indique et comme le protocole le prévoit, d'une manière très explicite; cela doit venir en sus de la masse salariale consacrée au maintien du pouvoir d'achat.

En effet, pour la C.F.D.T., les progrès réalisés par l'entreprise, sont, que la Direction le veuille ou non, aussi le résultat des efforts des salariés.

Il est juste que ces efforts bénéficient au personnel, soit sous forme financière (prime fixe uniforme et collective), soit sous forme de créations d'emplois.

#### PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET TENIR COMpte DE L'AVIS DES MINEURS DANS LE CHOIX FAIT PAR LA DIRECTION

Une telle prime doit être également l'occasion de promouvoir la démocratie à l'intérieur de l'entreprise et le dialogue social. En effet, le progrès est obtenu au travers de la réalisation d'objectifs en matière d'organisation du travail, d'amélioration des conditions de travail, de réduction des gâchis, etc. La définition de ces objectifs et le contrôle de leur application doit faire l'objet de négociations, là où les hommes travaillent, là où les décisions se prennent.

La C.F.D.T. dénonce les manœuvres de la Direction de Charbonnages et du Bassin, qui tentent d'inclure la prime de progrès dans la masse salariale consacrée au maintien du pouvoir et ses manœuvres de division, qui consistent à discuter très localement de la prime de progrès sans avoir négocié les salaires.

#### RÉALISER L'UNITÉ DES MINEURS

La C.F.D.T. a appelé les mineurs à la mobilisation et à l'action dans l'unité la plus large pour obtenir des négociations salariales et que la prime de progrès se traduise véritablement par un progrès pour les mineurs.

# MINES DE POTASSE D'ALSACE: UN 2<sup>ème</sup> SYNCHROTRON ALSACIEN ?

**Une nouvelle fois, de graves menaces planent sur les M.D.P.A. Depuis plus de 20 ans, les Mineurs sont habitués à recevoir des coups qui risquent de remettre en cause l'exploitation totale du gisement de Potasse alsacien. Mais, aujourd'hui comme hier, la C.F.D.T. est présente avec les Mineurs pour parer à ces coups.**

Le 22 novembre 1984, lors de la visite du Président de la République en Alsace, le gouvernement, par la bouche de M. BOUBLILL, conseiller technique à l'Elysée, a annoncé un certain nombre de mesures concernant les Mines de Potasse, ainsi que le groupe E.M.C. Entre autres, deux points essentiels pour l'avenir de l'entreprise :

— déblocage de fonds pour : d'une part assurer l'exploitation du chantier d'Ungersheim, et d'autre part entreprendre des recherches complémentaires hors concession pour reconnaître le gisement, afin de pouvoir exploiter cette partie. Ce qui permettrait à l'entreprise d'aller bien

au-delà de l'an 2004 avec son exploitation, et de ce fait créerait des emplois, 200 uniquement pour l'exploitation du chantier d'Ungersheim.

Le Groupe E.M.C. duquel font partie les M.D.P.A., a prévu pour 85 dans son E.P.R.D. 520 millions de francs de dotation de l'Etat pour assurer ces travaux, ainsi que pour des investissements permettant de moderniser les installations et d'améliorer les conditions de travail. En effet, 270 millions devraient revenir aux Mines de potasse.

Le 12 mars, nous avons appris par la presse que l'E.M.C. ne se voyait attribuer que 150 millions de francs.

Les M.D.P.A., grâce essentiellement à l'effort du personnel ont amélioré leurs résultats financiers en 84, puisque le déficit de l'entreprise n'est que de 50 millions de francs qui sont à comparer aux 300 millions de francs de déficit de 83. Si des erreurs ne sont plus commises dans le domaine de l'organisation du travail et de l'exploita-

## LA C.F.D.T. SIGNE L'ACCORD SALARIAL

La C.F.D.T. des Mines de Potasses a décidé de signer l'accord salarial pour 1985. Cet accord prévoit une clause de sauvegarde en fonction de la situation financière de l'entreprise.

En 84 - 83 - 82 nous avons perdu près de 2400 F de pouvoir d'achat, puisque les directives gouvernementales ne prévoient aucun rattrapage.

La C.F.D.T., à plusieurs reprises a proposé de mener une action unitaire à l'intersyndicale, afin d'obtenir des résultats sur ces trois années. Nous avons proposé la grève des heures supplémentaires, ainsi qu'une grève de 24 h, mais aucune de ces propositions n'a été suivie par les autres organisations syndicales. La C.F.T.C. traînant comme toujours le pied en argumentant sur la politique générale au niveau national, mais là aussi elle ne bouge pas. La C.G.T., elle refuse de s'attaquer aux heures supplémentaires.

Dans le contrat '85, il est prévu un terme spécifique qui peut donner, en fonction de la productivité, une prime uniforme de 238 F.

## SITUATION SALARIALE 85 SANS ACCORD SALARIAL

Augmentation de la masse salariale de 2,5% dont 525 F à 600 F de primes uniformes.

## AVEC ACCORD SALARIAL

2,5% de masse répartis de la façon suivante :

- 1,5% au 1/1/85,
- 600 F sur la prime de juin,
- 100 F sur la prime de fin d'année,
- 2% au 1/10/85.

Terme spécifique permettant de dégager 0,2% de masse, 238 F sur la prime de fin d'année, si les prévisions de production sont dépassées de 3,12% en réalisant 1 753 000 T.

**Clause de sauvegarde :** en cas de la réalisation des prévisions financières de l'E.P.R.D. La C.F.D.T. a fait le maximum pour obtenir une importante hausse des prix uniformes, afin de permettre une progression plus rapide des bas salaires par rapport aux salaires élevés.



tion, les Mines de Potasse redeviendront une entreprise bénéficiaire, mais il faut pour cela que l'actionnaire (l'Etat) y mette les moyens également. D'ailleurs nous serions bénéficiaires s'il n'y avait pas de charges indues. Cette dotation de 150 millions pour tout le groupe ne va-t-elle pas remettre en cause un certain nombre d'investissements de recherches pour le gisement hors concession, ou le démarrage des travaux pour l'exploitation du chantier d'Ungersheim. Si les travaux ne démarrent pas cette année, l'exploitation du chantier serait sérieusement compromise sinon annulée.

Est-ce que les engagements pris le 22 novembre n'étaient que de vagues promesses ? Pour avoir une réponse à cette question, la C.F.D.T. a immédiatement pris un certain nombre d'initiatives permettant de débloquer la situation :

— Lettre au Président du Directoire de l'E.M.C. pour connaître les intentions du groupe.

— Demande d'entrevue auprès de M. BOCKEL, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Commerce et de l'Artisanat, mais qui suit également les dossiers des industries alsaciennes.

— Demande d'entrevue à M. BOUBLILL.

— Lettre au Président de la République.

— Conférence de presse.

Un autre sujet d'inquiétude est venu se greffer sur cette situation, c'est celui de l'injection. En effet, le parlement hollandais vient à son tour de ratifier la convention de BONN et donne 18 mois à l'entreprise pour réaliser l'injection. L'opposition est telle sur le site de Chalampé que cette injection, ni même le forage d'étude, ne pourront se réaliser. Nous avons déjà longuement informé de cette situation, mais nous tenons à réaffirmé une nouvelle fois qu'il ne pourra pas être question de s'attaquer au niveau de production de ce fait.

Dans ce sens, la C.F.D.T. a proposé la réalisation d'un forage d'études dans le Bassin Potassique.

— L'implantation d'une première tranche d'une saline de 300 000 tonnes.

— La réactualisation des différentes solutions alternatives permettant de réduire les rejets de sel dans le Rhin.

Si sur ces deux points la situation ne se débloque pas, la C.F.D.T. envisagera d'autres formes d'action permettant d'assurer l'avenir de notre entreprise par l'exploitation rationnelle totale du gisement de Potasse.

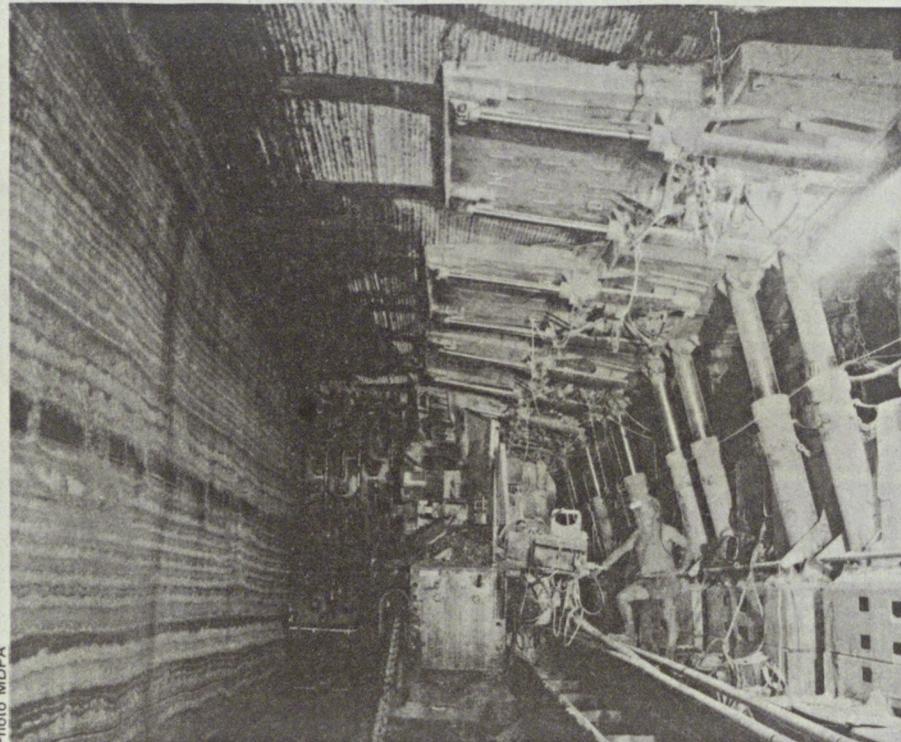
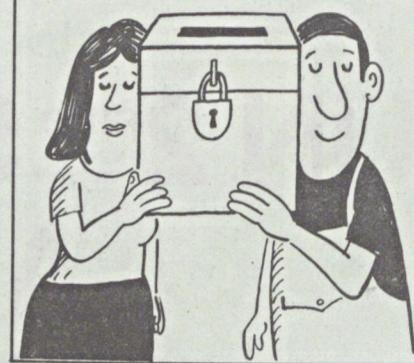


Photo MDA

## L'ECHO DES URNES



### ● BRÉGUET-DASSAULT TOULOUSE

La C.F.D.T. reprend de l'altitude !

#### Élections D.P.

##### 1<sup>er</sup> collège

C.F.D.T.:	38,77 %	+	10,87 %
			1 siège
C.G.T.:	51,87 %	-	7,88 %
F.O.:	7,49 %	-	2,49 %

##### 2<sup>e</sup> collège

C.F.D.T.:	35,56 %	+	4,20 %
C.G.T.:	40,12 %	+	1,68 %
F.O.:	5,68 %	-	2,45 %
C.F.T.C.:	1,72 %	-	0,92 %
C.G.C.:	16,92 %	-	2,51 %

##### 3<sup>e</sup> collège

C.F.D.T.:	36,45 %	+	6,12 %
C.G.T.:	43,35 %	-	1,47 %
F.O.:	6,17 %	-	2,56 %
C.G.C.:	12,27 %	-	1,34 %
C.F.T.C.:	1,76 %	-	0,75 %

En 1983, la C.F.D.T. avait signé un accord R.T.T. avec une compensation salariale non-intégrale. En 1984, les autres organisations syndicales, donnant dans le « corporatisme » tout-crin, avaient fait une campagne démagogique contre l'accord et la C.F.D.T. avait perdu des voix aux élections. En 1985, alors que l'accord a permis 87 embauches, les travailleurs ont fait fi de la démagogie, et ont appuyé l'action de la C.F.D.T.

### ● COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE - MARCOULE

Une C.F.D.T. « rayonnante » !

#### Élections D.P.

##### Collège ouvriers - employés techniciens (927 inscrits)

C.F.D.T.:	35,90 %	4 sièges
F.O.:	32,47 %	3 sièges
C.G.T.:	17,16 %	1 siège
C.F.T.C.:	4,57 %	titulaire
Autonomes:	9,87 %	1 siège

# WOUAH ! DES RÉSULTATS QUI DÉCOIFFENT...

## Collège cadres - ingénieurs

(209 inscrits)

C.F.D.T.:	20,93 %	
C.G.C.:	59,05 %	2 sièges
C.G.T.:	13,38 %	titulaires
C.F.T.C.:	7,87 %	

Globalement, la C.F.D.T. est en tête avec 33,6% des voix, F.O. suit à 27,41%, puis la C.G.T. à 16,54%, la C.G.C. avec 9%, les autonomes avec 8,33% et la C.F.T.C ferme la marche avec 5%. La C.F.D.T. progresse d'environ 1% alors que la C.G.T. et F.O. reculent dans les mêmes proportions.

Elle accroît sa prédominance dans le collège ouvriers - employés - techniciens et fait preuve d'une vitalité prometteuse chez les ingénieurs.

Notons que sur ce site nucléaire, la C.F.D.T. est aussi largement majoritaire à la COGEMA.

## • CHANTIERS ET ATELIERS DE LA PERRIÈRE A LORIENT

Une C.F.D.T. qui tient bien la mer !

### Élections D.P.

#### le collège (202 inscrits)

C.F.D.T.:	37,29 %	+	0,99 %	
				2 élus
C.G.T.:	62,71 %	-	0,99 %	
				3 élus

#### 2<sup>e</sup> collège (66 inscrits)

C.F.D.T.:	100 %		2 élus
C.G.T.:	pas de candidats.		

## • COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE - GRENOBLE

Une C.F.D.T. toujours, et encore plus, « rayonnante » !

### Élections D.P.

#### Collège ouvriers - employés techniciens

C.F.D.T.:	40,13 %	+	1,24 %
C.G.T.:	23,25 %		
C.G.C.:	5,86 %		
F.O.:	5,86 %		
Autonomes:	24,99 %		

#### Collège cadres - ingénieurs

C.F.D.T.:	46,14 %	+	5,66 %
C.G.C.:	43,13 %		
C.G.T.:	7,08 %		
F.O.:	3,65 %		

Un résultat remarquable en particulier chez les cadres et ingénieurs, où la C.G.C. est devancée et où la C.G.T. et F.O. sont laminés.

## • T.R.T. (filiale de Philips) dans les Hauts-de-Seine

### Élections D.P.

#### 1<sup>e</sup> collège

C.F.D.T.:	65,98 %	+	4,58 %
C.G.T.:	34,04 %	-	4,58 %

## 2<sup>e</sup> collège

C.F.D.T.:	48,69 %	+	6,58 %
C.G.T.:	14,41 %	-	1,82 %
C.G.C.:	36,90 %	-	4,76 %

## Élections C.E.

#### 1<sup>e</sup> collège

C.F.D.T.:	76,50 %	+	16,10 %
C.G.T.:	25,50 %	-	16,10 %

#### 2<sup>e</sup> collège

C.F.D.T.:	67,08 %	+	3,38 %
-----------	---------	---	--------

C.G.T.:	16,15 %	-	4,05 %
C.G.C.:	16,77 %	+	0,67 %

## 3<sup>e</sup> collège

C.F.D.T.:	27,44 %	+	7,24 %
C.G.T.:	La C.G.T. ne présentait pas de candidats en 85		

Au total, la C.F.D.T. a 5 sièges sur 7. La C.G.T. perd les deux sièges qu'elle avait précédemment.

## RETRAITE ANTICIPÉE MINEUR :

## BONIFICATION D'ÂGE, UN ACQUIS IMPORTANT

Depuis de nombreux mois, la C.F.D.T. agit pour obtenir des améliorations en matière de retraite anticipée et de bonification d'âge pour les mineurs de fond.

Le Journal Officiel du 16 mars vient de publier le décret signé du Premier Ministre, qui précise :

1) Que pour chaque tranche de 4 ans de service effectués au fond de la mine, le mineur pourra faire valoir son droit à la retraite un an plus tôt. Toutefois, l'âge d'ouverture du droit ne pourra être inférieur à 50 ans et il faut compter 30 ans de services. Cela veut dire, en clair, qu'avec au moins 30 ans de services et 4 ans de fond, l'âge de la retraite est de 54 ans, avec 8 ans de fond : 53 ans ; 12 ans de fond : 52 ans ; 16 ans de fond : 51 ans et 20 ans de fond : 50 ans.

Il faut rappeler que les anciennes règles n'ouvriraient aucun droit en-dessous de la barre de 20 ans de fond.

2) Pour les retraités anticipés, les années d'anticipation seront ajoutées au moment de la liquidation de la retraite normale aux années réellement travaillées, et cela pour les retraités anticipés ayant quitté la mine après le 30 juin 1984. IL S'AGIT DE MESURES POSITIVES, RESULTAT DE LA PERSEVERANCE ET DE L'ACTION MENÉE PAR LA C.F.D.T. ; MAIS TOUS LES PROBLÈMES EN SUSPENS NE SONT PAS RÉGLES.

En effet, les mesures prises par le Gouvernement ne règlent pas le problème de la proratisation (octroi d'une retraite pour les mineurs ayant cotisé moins de 15 ans). Il faut savoir qu'aujourd'hui encore, il faut 15 ans d'affiliation pour obtenir une retraite minière. En-dessous de ce chiffre, les cotisations versées n'engendrent pas de retraite.

Le deuxième point est la prise en charge des années d'anticipation. Ces années seront-elles comptabilisées comme années de fond pour les mineurs, seront-elles comptabilisées jusqu'à 50 ou 55 ans pour les mineurs de fond ?

La C.F.D.T. regrette également que le décret ne prévoit pas que cette mesure s'applique également aux mineurs, qui ont opté pour la retraite anticipée avant le 30 juin 1985.

La C.F.D.T. a décidé d'interpeller les Ministères concernés pour négocier les points en suspens.



## ■ S.M.I.C.

L'indice I.N.S.E.E. des prix de détail à la consommation de fin septembre 1984 à fin février 1985 a franchi le seuil de 2% qui déclenche automatiquement la revalorisation du S.M.I.C. Il en résulte une augmentation de 2,25% au 1<sup>er</sup> avril, soit :

- horaire : 24,90 F (21,15 F net),
- hebdomadaire pour 39 h : 971,10 F (824,85 F net),
- mensuel pour 169 h : 4208,10 F (3574,36 F net).

## ■ PRIX A LA CONSOMMATION

- Janvier + 0,5%,
- Février + 0,5%,
- Mars + 0,7%,
- + 1,7% depuis le début de l'année,
- + 6,7% en 1984.

## ■ TAUX DU SALAIRE OUVRIER

- 4<sup>e</sup> trimestre 1984 + 1,7%
- au cours de 1984 + 6,4%
- au cours de 1983 + 9,8%

## ■ INGÉNIEURS ET CADRES

### APPOINTEMENTS MINIMA

- Position I — 21 ans : 5 338 F  
22 ans : 6 106 F  
23 ans : 6 825 F
- Position II — début : 8 890 F.
  - Après une période de 3 ans : 9 698 F.
  - Après une nouvelle période de 3 ans : 10 237 F.
  - Après une nouvelle période de 3 ans : 10 776 F.
  - Après une nouvelle période de 3 ans : 11 225 F.
  - Après une nouvelle période de 3 ans : 11 674 F.
  - Après une nouvelle période de 3 ans : 12 123 F.
- Position III
  - position repère III A : 12 123 F
  - position repère III B : 16 164 F
  - position repère III C : 21 552 F

## ■ DEMANDES D'EMPLOI

- Février — 0,5% soit 2 421 000 demandeurs d'emploi
  - + 0,6% depuis le début de l'année
  - + 13,3% en 1984
  - + 4,5% en 1983

## ■ OFFRES D'EMPLOI

- Février + 1,5% soit 43 500 offres d'emploi
  - + 2% depuis le début de l'année
  - — 21% en 1984

## ■ PLAFOND SÉCURITÉ SOCIALE

- 8 730 F depuis le 1/1/1985 jusqu'au 30/6/1985
- 9 060 F du 1/7/1985 au 31/12/1985

## ■ ALLOCATIONS FAMILIALES

- Base de calcul : 1 602 F par mois.  
2 enfants : 512,64 F — 3 enfants : 1 153,44 F — 4 enfants : 1 802,25 F — 5 enfants : 2 435,04 F — par enfant supplémentaire : 640,80 F.

- Majoration enfant de plus de 10 ans : 144,18 F ; de plus de 15 ans : 256,32 F.

## ■ EN EUROPE

• Selon un rapport d'Eurostat, la hausse des prix en taux annuel était pour l'ensemble des pays de la C.E.E. de 5,5% en janvier 1985 (7% en janvier 1984).

Dans les différents pays, le taux d'inflation sur un an était de : 2,1% pour l'Allemagne Fédérale ; 6,5% pour la France ; 5% pour le Royaume-Uni ; 9,1% pour l'Italie ; 2,4% pour les Pays-Bas ; 5% pour la Belgique ; 5,8% pour le Danemark ; 19,3% pour la Grèce (Irlande et Luxembourg : les résultats ne sont pas encore connus).

• En ce qui concerne la production industrielle, la C.E.E. a connu une hausse de 2,9% en 1984 (contre 11% aux Etats-Unis et au Japon). En tête du peloton européen, l'Irlande et le Luxembourg avec 12%, le Danemark avec 9,6% et les Pays-Bas avec 6%. Se sont maintenues autour de la moyenne communautaire la Grèce (3,4%), la Belgique (3,3%), la R.F.A. (3,1%), l'Italie (3%) et la France (2,7%). Le Royaume-Uni n'ayant progressé, lui que de 0,8%.

• Quant à l'augmentation du taux de chômage, qui place la France au second rang après la Grèce, il faut rappeler que notre pays a connu une évolution dans ce domaine différente de celle de l'ensemble des autres pays au cours des deux dernières années : en 1983 en effet, la France était le seul pays qui avait stabilisé le chômage, essentiellement au moyen de mesures sociales, telles que les préretraites.

## LA VOIX DES MINEURS ET DES MÉTALLURGIESTS DE JUIN UN NUMÉRO A NE PAS MANQUER

Le numéro de la V.M.M. du mois de juin, sera un numéro important. Important parce que, plus que les autres numéros, il sera en prise directe avec la période d'aujourd'hui, avec l'actualité, avec la réflexion, l'action et les prises de position de notre fédération.

Deux événements importants pour la vie de notre organisation y seront relatés :

— Le Congrès Confédéral qui se déroulera du 11 au 15 juin 1985 à Bordeaux avec toutes les interrogations qui y seront posées pour l'adaptation de notre syndicalisme, pour la future stratégie de la C.F.D.T. Les enjeux de ce congrès seront mis en exergue en particulier au travers de la présentation de la Résolution Générale et surtout des amendements qui ont été retenus aux débats.

— L'Assemblée Générale statutaire des syndicats de notre fédération qui s'est tenue les 12 et 13 avril à Bierville au centre de Formation Confédéral. Cette Assemblée générale avait pour objet, dans le cadre de la préparation au Congrès confédéral, de débattre notamment, de la situation générale, de l'action revendicative et surtout des nouvelles conditions d'emploi..., de la « flexibilité » à la suite de l'échec des négociations en décembre 84. Comment s'oriente notre fédération sur ce sujet dans la période, quels types de débat sont conduits dans les syndicats ?

Comment être plus dynamique pour faire avancer notre priorité : L'EMPLOI ?

Le Congrès Confédéral, l'Assemblée générale des syndicats, deux temps forts de la vie de notre organisation dans la V.M.M. de juin.

Un numéro à retenir dès aujourd'hui auprès de ton collecteur.

## SOMMAIRE

• La C.F.D.T. s'adresse au Premier Ministre	2
• En prise directe avec le droit d'expression	3/4
• Ouvrir des négociations salariales dans les Charbonnages de France	4
• Un 2 <sup>e</sup> Synchrotron Alsacien ?	5/6
• La C.F.D.T. signe l'accord salarial dans les M.D.P.A.	5
• L'écho des urnes	6
• Retraite anticipée mineurs	7
• Repères	8